

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

A R R E T E

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels
prévisibles sur la totalité du territoire de la commune de Beausoleil

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement modifiant la loi n° 87-565 précitée,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R.11-4 à R.11-12,

VU le décret n° 95-1089 du 5 Octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les zones exposées au risque de mouvements de terrain et les mesures de prévention à y mettre en oeuvre.

A R R E T E :

Article 1er : L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles est prescrit sur la totalité du territoire de la commune de Beausoleil.

Article 2 : Le risque pris en compte concerne les mouvements de terrain

Article 3 : La direction départementale de l'équipement est chargée d'instruire et d'élaborer le plan.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'information et Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

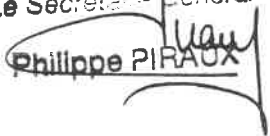
.....

Article 5 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- à monsieur le maire de la commune de Beausoleil
- à madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement - Direction de la prévention des pollutions et des risques
- à monsieur le directeur régional de l'environnement
- à madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt
- à monsieur le directeur départemental de l'équipement

NICE, le **14 MARS 2000**

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Philippe PIRAUX